



VILLE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

Séance du : 15 décembre 2025

Présents : Monsieur François KINARD, Bourgmestre
Mesdames Renée SANCOVA, Échevine et Catherine HABARU, Présidente du CPAS;
Messieurs Christian-Raoul LAMBERT, Stéphane GOOSSE, Luc WEYDERS et Robin ROSMAN, Échevins.
Mesdames Véronique BIORDI, Brigitte CORDONNIER, Sophie EISCHEN, Françoise JULIEN, Sandrine MARTIN-SAULAS, Monique MAYSCHAK, Conseillères communales et Messieurs Arnold BAILLIEUX, Christian BINET, Richard GAUDIER, Kyllian GOEDERT, David HIMPE, Bilal LAABOUDI, Dany LUCAS, Olivier MURRU, Claude RETTIGNER, Alain SPOIDEN, Conseillers communaux.
Monsieur Adrien LESPAGNARD, Directeur général f.f.

Excusés : Madame Delphine GUELFF, Conseillère communale.
Monsieur Eric JANSON, Conseiller communal.

Délibération n°650 : Décision relative à l'approbation du règlement d'ordre intérieur relatif à l'occupation du domaine public par les marchands ambulants.

Le Conseil,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le Conseil communal adopte le projet de règlement d'ordre intérieur relatif à l'occupation du domaine public par les marchands ambulants tel qu'annexé à la présente décision, pour en faire partie intégrante.

Article 2 : Le règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Conseil :

Le Directeur général F.F.
(s) LESPAGNARD A.

Le Président
(s) KINARD F.

Pour extrait conforme,
Athus, le 16 décembre 2025

Le Directeur général F.F.

Le Bourgmestre,

LESPAGNARD A.

KINARD F.